



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260204-D2025-12-7-18c2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026

Publication : 04/02/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
5 décembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **36**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres absents : **10**

Objet : Approbation de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Viessoix

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		<u>* Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	<u>*A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
CONDE-EN-NORMANDIE						
M. Xavier ANCKAERT				X		
M. Benoît BALAIS					X	
Mme Nathalie BOUILLARD	X					
Mme Catherine CAILLY	X					
M. Pascal DALIGAULT	X					
M. Sylvain DELANGE				Mme Gislaine MARIE		
Mme Valérie DESQUESNE	X					
Mme Najat LEMERAY					X	
LA VILLETTE						
M. Daniel BREARD	X					
PERIGNY						
M. JérémY MORU	X					
PONTECOULANT						
Mme Gislaine MARIE	X					
SAINT-DENIS-DE-MERE						
M. Manuel MACHADO	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<u>* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)</u>	<u>*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</u>	<u>N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir</u>	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					X
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL			M. Régis DELIQUAIRE		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN				X	
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS				X	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET			M. Gilles FAUCON		
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA			M. Frédéric BROGNIART		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI				X	
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	36	0	5	10	10
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	36				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	41				

M. Marc GUILLAUMIN, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Urbanisme, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de Viessoix le 17 juin 2011.

La Modification de droit commun n°1 a été approuvée par délibération n°1 du Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau le 13 avril 2017.

La Modification de droit commun n°2 a été engagée afin de répondre aux objectifs suivants :

- La suppression d'emplacements réservés ;
- L'étoilage pour autoriser le changement de destination, dans l'espace rural, de constructions supplémentaires ;
- La modification de différentes dispositions écrites du règlement écrit pour en faciliter l'instruction ;
- La correction d'une erreur matérielle.

VU les articles L153-41 à L153-44 du code de l'urbanisme ;

VU l'arrêté n°A-2025-6 du 26 mars 2025 engageant la procédure de Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix ;

VU l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 12 mars 2025 ;

VU l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA), dont le détail et les réponses apportées sont annexés à la présente délibération (cf. annexe n°2 - Synthèse des avis et observations) ;

VU l'arrêté n°A-2025-11 du 5 août 2025, soumettant la Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix à enquête publique unique avec les projets de Modification de droit commun n°2 du PLU de Vassy et de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU de Vassy ;

Dans le cadre de cette enquête, 8 observations ont été déposées dans les registres papiers ou dans le registre dématérialisé dont le détail et les réponses apportées sont annexés à la présente délibération (cf : annexe n°2 - Synthèse des avis et observations).

L'ensemble des corrections faites dans la version pour approbation de la Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix, suite aux instances environnementales, aux avis des PPA et aux observations formulées pendant l'enquête publique sont précisées dans le rapport du commissaire enquêteur.

Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a précisé qu'il donne un avis favorable au projet de Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix (cf. rapport du commissaire enquêteur).

La Notice de présentation relative au projet Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix, actualisée en conséquence est annexée à la présente délibération (cf. Notice de présentation).

Considérant ce qui suit :

- À l'issu de l'enquête publique, le projet a été modifié pour tenir compte des avis des instances environnementales, des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ;
- Le commissaire enquêteur a, dans son rapport, émis un avis favorable au projet de Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix ;
- Les modifications apportées à la Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix telles que présentées au Bureau Communautaire sont prêtes à être approuvées.

Selon l'exposé de ces motifs et suivants les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 4 novembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 26 novembre 2025, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** les adaptations mineures précitées et précisées dans les annexes de la présente délibération ;
- **d'approuver** le projet de Modification de droit commun n°2 du PLU de Viessoix.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau



